

LETTRE DE VERSAILLES

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Versailles, 9 février 1874.

On commence à voir clair dans la question de l'opéra. M. Cailiaux a communiqué aujourd'hui à la commission du budget son rapport sur ce problème qui préoccupe la population Parisienne beaucoup plus que le problème politique.

Il résulte de ce travail qu'il a été déjà dépensé au nouvel opéra 46,500,000 francs, savoir : 10,000,000 pour l'achat des terrains; 33,500,000 francs pour les constructions et 2,500,000 francs pour la confection des machines.

En outre les travaux de construction qui d'embellissement des rues voisines ont coûté à la ville de Paris 11,500,000 francs qui porte la dépense totale liquidée en ce moment à 58 millions.

Il faudra encore deux millions pour l'ameublement, les archives, la décoration du buffet et du fumoir, la restauration de la musique, l'achat des instruments brûlés et la construction de quelques machines.

On ne doit pas non plus oublier que la surface du nouvel opéra étant beaucoup plus grande que celle de l'ancien, coûtera beaucoup plus à chauffer et à éclairer. Mais cette dépense sera plus que compensée par l'accroissement de la recette, qui sera de 3,000 francs de plus par soirée, et raison du plus grand nombre des places.

Pour cet ensemble de dépenses, M. le rapporteur a demandé que l'on inscrive au budget de 1874 un crédit de 3 millions 500,000 fr.

Il a en même temps communiqué à la Commission une combinaison financière destinée à simplifier la liquidation.

Il s'agit d'ouvrir un crédit de 9,500,000 francs à tout entrepreneur qui se chargerait de terminer les travaux au moyen de cette avance, en en payant l'intérêt au taux actuel des bons du trésor, et remboursant le capital en huit annuités. On allouerait en outre 60,000 francs pour le déblaiement de l'ancien Opéra.

Le gouvernement demande à être autorisé à traiter dans ces conditions si elles viennent à lui être offertes.

Le reste de la séance a été consacré à l'allocation d'une somme de 12,000 francs pour le rétablissement de la censure dramatique et d'un traitement pour les nouvelles fonctions de sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique.

Pour en finir avec les questions financières nous annoncerons que la commission du budget de 1875 vient de compléter son organisation.

Elle a nommé président M. Mathieu-Bodet; vice-présidents MM. Raulot et Daru; secrétaires MM. B. d'Almeida, de Rainville, de Bastard et de Ravinot.

L'ensemble de ces nominations prouve que l'influence, dans cette commission, appartient aux députés des centres et notamment du centre droit.

Il y a eu aujourd'hui réunion de la commission chargée de statuer sur la mise en accusation de M. Bloucourt, pour participation à la Commune.

Cette commission s'est d'abord donné pour président M. Brame et pour secrétaire M. Lebraly, deux membres du parti conservateur.

On a ensuite décidé de demander au gouvernement la communication de toutes les pièces relatives à cette affaire. Enfin, certains membres de la commission ont été chargés d'inviter M. Bloucourt à fournir les explications qu'il jugera utiles à sa défense.

M. Bloucourt n'ayant pas reparu depuis la séance où son nom a été prononcé pour la première fois, tout porte à croire qu'il a préféré une sage retraite aux plus ingénieuses explications.

Nous éprouvons quelque embarras à entretenir encore nos lecteurs de la commission constitutionnelle. Car la séance d'aujourd'hui a consisté à défaire ce que l'on avait fait dans la séance précédente.

On sait que le dernier débat avait produit la prise en considération du système de M. Chesnelong, lequel admettait la représentation

des intérêts et le suffrage à deux degrés, de manière à maintenir une certaine unité entre le système politique et celui de l'élection municipale.

Aujourd'hui, après de longs débats, la commission a abandonné ce projet par 19 voix contre 9.

Ce sont MM. Dufaure, Laboulaye et Vacherot qui ont obtenu ce résultat. La discussion a même pris une virulence de langage qui a nécessité, un instant, l'intervention conciliante de M. de Kérédret.

M. Vacherot a été jusqu'à qualifier le système Chesnelong de mystification du suffrage universel.

Tout en reconnaissant que cette loi serait efficace, il a prétendu qu'elle serait d'une efficacité odieuse, et qu'il aimerait encore mieux le système de cens électoral.

Selon M. Laboulaye, des députés n'ont même pas le droit de prétendre à ce point la participation des électeurs à la vie publique. Un plébiscite seul pourrait investir les mandataires du peuple d'un pouvoir aussi étendu.

M. Dufaure a prétendu que si pareille loi venait à être appliquée, elle soulèverait de tels ressentiments parmi les déshérités du suffrage que son effet le plus probable serait d'anticiper et de grandir ces soulèvements de la démagogie auxquels on veut faire obstacle.

Quel est donc le texte de loi qui soulève tout cet orage? Le voici dans toute sa teneur:

Art. 1^{er}. — Le suffrage est universel et à deux degrés avec la proportion de deux électeurs secondaires pour cent électeurs primaires.

Art. 2. — A ces électeurs secondaires il sera adjoint un nombre égal des plus forts impôts.

M. Chesnelong n'a pas eu de peine à se défendre des reproches peu parlementaires dont son œuvre avait été l'objet.

Sans songer à mystifier personne, il a déclaré avoir pour but avoué de briser le despotisme du nombre, lequel constitue dans l'électorat un maître incapable et aveugle. Par une réplique pleine d'à propos, l'orateur a fait observer que le suffrage, tel qu'il fonctionnait aujourd'hui, est un véritable suffrage à deux degrés.

Le second degré est un comité électoral et passiva à laquelle ce comité porte les noms de ses candidats. Au demeurant M. Chesnelong et ses amis se réservent de représenter leur système en séance publique. Ils auront fait jusqu'au dernier moment les efforts que leur commande l'importance du péril social.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du lundi 9 février.

La séance est ouverte à 2 h. 15.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

Il est procédé au tirage au sort mensuel des bureaux.

Cette opération commence à 2 h. 20 et se termine à 3 h. 15.

L'Assemblée reprend ensuite la discussion des nouveaux impôts.

L'article 1^{er} du projet de la commission est adopté sans débat.

M. Vitale demande que les nouveaux impôts proposés par la commission soient remplacés par l'application d'un demi-décime sur toutes les impositions directes et indirectes portées sur le budget.

La prière en considération de cet amendement et son renvoi à la commission du budget sont mis aux voix et rejetés.

M. Francisque Rive combat l'art. 2 et notamment le droit sur les actes extra-judiciaires.

L'orateur fait ressortir l'effet que le nouvel impôt produira sur les notés.

M. Mathieu-Bodet, au nom de la commission du budget, déclare que, de deux mauvais impôts, il convient de choisir le moins mauvais.

M. Wilson s'attache à démontrer par des exemples la caractère excessif d'un impôt qui pèsera principalement sur les mineurs et les déshérités.

Après quelques observations de M. André,

Il représentait Léna à seize ans, forte et bête, avec des joues fraîches sous un grand front intelligent, et ses mêmes yeux énergiques qu'un rayon de tendresse enflammait à l'occasion.

Le regard de Léna tomba sur cette image de sa jeunesse déjà flétrie et un sourire décoloré entrouvrit ses lèvres.

Le paysan Schnerb était assis devant un feu de tourbe et grillait ses grandes jambes avec une satisfaction visible.

— La semaine est bonne, Léna, dit-il en se renversant sur son siège, tu devrais aller à la ville me chercher une bonne bouteille de Rhum, la plus vieille que tu pourrais trouver chez Krauss et Nathann.

— Encore!... Il doit y en avoir dans l'armoire cependant.

— Je l'ai terminée ce matin. Le temps est dur. Et puis il fallait bien trinquer avec Otto.

— Vraiment, fit-elle avec ironie, c'est bien de l'honneur qu'il vous fait là.

— Il se forme, dit le paysan avec un coup d'œil sournois où pétillait une malice satisfait.

— Vous y prenez peine. Il vient souvent il me semble.

— T'en plaindras-tu, par hasard?

— Oh!... je ne le vois guère, moi. Et, d'ailleurs, ce n'est pas pour sa pauvre amie Léna qu'il prend la peine de se déranger, jusqu'à trois fois dans une semaine.

— Tu crois? ricane Schnerb.

— Oui.

(On le charcoie), M. le ministre des finances fait ressortir que notre situation actuelle rend nécessaire l'impôt proposé.

Le ministre ajouta que cet impôt est relativement modéré.

M. Faye demanda comment on découvrirait la limite qui sépare les actes judiciaires des actes extra-judiciaires.

L'orateur propose d'excepter certains actes extra-judiciaires intéressant surtout la classe pauvre.

M. Mathieu-Bodet combat cette proposition.

Il ajoute que les actes extra-judiciaires sont parfaitement définis.

M. Faye demande le renvoi de l'article 2 à la commission.

La commission n'accepte pas ce renvoi. M. Francisque Rive insiste pour le renvoi.

L'article 2 du projet de loi est adopté par 392 voix contre 273.

La prise en considération de l'amendement de MM. Alocque et Féray est repoussée. La séance est levée à 5 h. 45.

La Presse annonce que le voyage du Président de la République en Normandie et en Bretagne est décidé en principe. Les préfets de ces régions viennent d'être prévenus officiellement de la visite prochaine du maréchal.

L'Ordre prétend que le voyage projeté de M. le président de la République en Bretagne aurait lieu aussitôt après le dépôt des lois constitutionnelles.

D'après le Gaulois, M. Mariot, correspondant du Daily Telegraph, vient d'adresser une lettre à M. de Bioghe pour affirmer l'exactitude du récit publié par le journal anglais et reproduit par plusieurs feuilles parisiennes.

M. le duc Decazes vient de communiquer officiellement aux trois Etats qui ont pris part à la conférence ministérielle que la Banque de France et la Banque de Belgique recevraient les pièces d'argent des quatre Etats pendant l'année 1874.

Le Journal officiel a publié le tableau des recettes des chemins de fer pour les trois premières semaines de 1874. Il atteste, malheureusement, une diminution de trafic, excepté pour les lignes du Midi.

La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée perd 634,000 fr.; le Nord, 430,000 fr.; l'Ouest, 204,080 fr.; Orléans, 675,000 fr.; l'Est, 240,000 fr.

La moyenne de ces chiffres additionnés arrive à 190,000 fr. par jour.

Le Standard publie la dépêche suivante dont nous lui laissons toute la responsabilité :

Copenhague, le 6 février.

Des bruits extraordinaires ont cours ici relativement à une alliance avec la Prusse en vue d'une guerre contre la France.

Je ne les garantis pas, mais il est de fait que la Prusse achète d'immenses quantités de foin et d'avoine en Danemark.

La visite du prince de Galles est incertaine.

ÉTRANGER

Rome, 4 février.

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Dans cette même séance où Visconti-Venosta n'a pas rougi de baiser la main de fer qui a frappé un général italien, les députés ont discuté et approuvé une loi inique qui, sous le prétexte spécial de rendre l'instruction obligatoire, tend à éliminer les instituteurs catholiques de l'éducation de la jeunesse.

Et d'abord l'instruction est déclarée obligatoire mais non pas gratuite, les communes étant autorisées à imposer une taxe scolaire. L'application de ce nouvel impôt sera facultative, car il appartiendra aux conseils communaux d'accorder des exemptions aux familles qui en seront jugées dignes, c'est-à-dire aux familles qui font profession de libéralisme et d'impiété.

fonds étaient bas finissait par me fatiguer. Le faire venir chez moi est bien plus fort.

Léna haussa les épaules avec dédain.

— Ainsi, vous avez trouvé un moyen de l'amener à ce degré de servilité?

— Oh! ce n'était pas difficile. Otto est peureux, mais surtout Otto est ingrat.

— Ingrat!... quand il vous comble?

— N'aurait-il pas dû, carrément, m'acheter la ferme que je convoitais et dont il me faut lui soutirer le prix florin par florin?

— Vous oubliez que la bourse même de son père n'est pas inépuisable, et que vos demandes, à vous, sont incessantes.

— Possible. En tout cas, l'heure serait mal choisie pour abandonner le vieux Schnerb... si complaisant et si discret. On va se marier à l'hôtel Liemann... et les choses doivent se passer en douceur.

— Qui se marie?

— Le banquier Liemann avec la fille de son associé. Otto est garçon d'honneur.

— En attendant mieux? grinça la grande fille avec colère.

Cette odieuse conversation, à laquelle Léna se prêtait par saccades, avait un instant détourné le cours de ses pensées.

Elle y entra brusquement. Avec une vivacité nerveuse, elle releva son capuchon, en fit d'un coup de la main, s'adressant de sa droite et se dirigeant vers la porte.

Mais là où éclate toute la haine sectaire que nourrit le gouvernement italien contre le Christ et sa religion, c'est dans l'article définissant les matières qui formeront le programme des écoles élémentaires. L'enseignement religieux en est formellement exclu. On ne tolérera dans les écoles que le catéchisme civil, qui traitera des droits et des devoirs des citoyens ainsi que des principes de justice et de morale sur lesquels sont basées les institutions de l'Etat.

Les instituteurs qui n'introduiront pas ce catéchisme dans leurs écoles seront exclus de l'enseignement d'après un autre article de la même loi.

Il y a besoin de stigmatiser la justice et la morale obligatoires telles que saura les enseigner un gouvernement dont l'histoire est un tissu d'usurpations?

Je compulse la chronique courante et j'y trouve que les élèves du pensionnat communal de la ville de Chiari viennent d'envoyer une lettre « afflicto-ue » au forban de la civilisation, Joseph Garibaldi. Le héros leur a répondu :

« Mes chers amis,

« Je vous renvoie un cordial salut, et je vous suis bien reconnaissant.

« La jeunesse italienne doit ABORRER les prêtres et leurs protecteurs.

« Voilà pour la morale!

Quant à la justice italienne, elle n'est pas moins célèbre. Nous la voyons à l'œuvre en ce moment où les spoliateurs de l'Eglise romaine se partagent les propriétés religieuses qu'ils ont fait d'annexer. Le général Menabrea s'installe au couvent du Gesù, près de la cellule que sentait S. Ignace Loyola. Le syndic Piacentini loge ses garçons municipaux dans le magnifique couvent d'Arce. D'autres satrapes révolutionnaires déshonorent les maisons religieuses où vivent les Thomas d'Aquin, les François d'Assise, les Bonaventures, les Philippe de Né, les Camille de Lellis. Les spoliateurs ne s'offrent par surcroît le spectacle hideux de leurs querelles sur le partage du butin. Piacentini trouve insuffisants les 32 couvents de la commune des cultes, Vigliani, a livré le couvent municipal. De là une dispute de plus vives entre les organes municipaux et journaux quiriualistes proprement dits.

Dans la chaleur de la discussion, les seigneurs de la presse avouent avec la brutale franchise du crime leurs projets d'avenir, parlent de transformer l'église de St. Ignace en bibliothèque nationale, le Gesù en théâtre, Saint-Sylvestre en prison pour le service de la queue; le Panthéon, aujourd'hui dédié à Marie sous le vocable de Notre-Dame des Martyrs, en temple ou salle d'asile pour les scélérats divisés. Après les couvents, les églises, c'est dans la logique mal.

On veut rendre au Souverain Pontife séjour de Rome indolérable. Mais Pie IX, image vivante du Bon Pasteur, ne quitte le troupeau que contraint par la violence.

Notre Saint-Père le Pape recevait, il y a quelques jours, les apprentis d'un institut de bienfaisance. « A quel genre de travail destines-tu mon enfant? » demanda Pie IX à l'un d'eux. « Père saint, répondit-il, j'apprends à faire des caisses et des malles. » — « A merveille, il faudra me faire quelques malles, car mes ennemis travaillent à me chasser de Rome. Il est vrai que je suis bien autrement obéissant qu'eux. Je ne sortirai d'ici que lorsque j'y serai absolument forcé. Quel qu'il en soit, préparez les malles... elles serviront pour d'autres. »

P. S. Sur le point de clore ma lettre, j'apprends que la Chambre a rejeté par un vote au scrutin secret le projet de loi sur l'instruction obligatoire qu'elle avait approuvée dans les votations par appel nominal. C'est la vue manœuvre parlementaire qui n'a d'autre but que d'ébranler le ministère.

En effet Scialoja, ministre de l'Instruction publique, a donné sa démission. Si la gauche réussit à le remplacer par un des siens, comme on s'y attend, le projet de loi sur l'instruction obligatoire sera renforcé par des dispositions encore plus hostiles aux instituteurs catholiques.

Le général La Marmora a envoyé de Florence sa démission de député.

— Et le rhum! huria Schnerb en se retournant.

— Elle fit un geste vague que son père pouvait tout à fait interpréter à son gré pour ou contre ses desirs.

— Je te déclare une mauvaise fille si tu ne m'en rapportes pas, cria-t-il cependant pour n'avoir rien à se reprocher.

Elle courait déjà sur la route de Viennes, agile et comme portée par un souffle invisible. Elle ne pensait point au gel et ne sentait pas la terre dure crier sous ses pieds.

Elle ne s'arrêta que lorsque la respiration lui fit faute; sa poitrine oppressée se refusait à cette course folle. Elle regarda autour d'elle pour s'orienter, car la grande ville lui était peu familière. Les faubourgs étaient dépassés; avec une ou deux indications, elle toucherait au but.

En effet, dix minutes après, elle se présentait hardiment au hôtel Liemann. Le concierge ne fit aucune difficulté de la laisser monter. Le valet de chambre fut plus réservé. Que voulait-on à son maître? son maître ne recevait pas dans l'après-midi.

— Dites à M. Kottgerber que Léna Schnerb désire le voir à l'instant, répondit-elle avec une fierté qui en imposa au terrible Franz.

Cette première surprise, dont il ne se défendit pas, fut suivie d'une autre encore plus grande dont le valet de chambre eut quelque peine à se remettre.

(La suite.)

ROUBAIX -- TOURCOING

ET LE NORD DE LA FRANCE

Hier est mort M. Jean-Baptiste Bossut-Grumouprez, ancien notaire, ancien maire de Roubaix, ancien conseiller général, chevalier de la Légion d'Honneur. M. Bossut avait 84 ans.

C'était un homme de bien, un citoyen d'élite. Nous essayerons de retracer les principales phases de sa belle existence, consacrée presque tout entière au service de sa ville natale.

Notre population s'est émue à juste titre des vols qui, depuis plusieurs mois, se sont multipliés à des intervalles si rapprochés. Il y a là une situation qui ne saurait se prolonger, et on se demande de toutes parts si notre service de police est satisfaisant. Certes on ne met pas en doute le zèle et le dévouement de ceux qui le dirigent; ils nous ont donné maintes preuves de ce que l'on peut attendre d'eux. Mais on croit généralement que le nombre des agents est de beaucoup inférieur à ce qu'il devrait être dans une ville aussi importante, qui, par son voisinage de la frontière, est plus exposée qu'une autre

Dans la nuit de dimanche à lundi, deux personnes sortant du théâtre, et passant rue du Grand Ch-min, furent accablées par un individu qui, se disant agent de police, prétendit avoir reçu ordre de les conduire au dépôt. Au nom de la loi, je vous arrête, s'écria-t-il tout à coup; mais on remarqua que sa voix tremblait quelque peu et que la cause de son émotion n'était autre que la grande quantité de boisson absorbée pendant toute la journée. Comme il faisait néanmoins mine d'essayer de la force, une des deux personnes arrêtées se mit à appeler et deux sergents de ville en tournée de nuit se firent expliquer l'affaire. Notre homme fut reconnu pour être un sieur Vanore Joseph, tissier, demeurant rue du Parc, et on le conduisit au violon. Son cas est plus grave qu'il ne le pense.

Il paraît que les directeurs départementaux des postes viennent d'être invités à étudier la mise en pratique, sur tous les points où la possibilité et l'opportunité sont reconnues, d'un système de transmission rapide des correspondances originaires ou à destination des communes rurales situées à proximité de stations de chemin de fer.

Ce système consiste, d'une part, à faire transporter par les courriers convoyeurs les correspondances à distribuer jusqu'aux gares les plus rapprochées des communes destinataires, où elles sont remises aux facteurs, dont la résidence est transportée dans ces communes et qui en opèrent immédiatement la livraison à domicile; et, d'autre part, d'utiliser ces mêmes courriers pour recueillir sur leur parcours, des mains des facteurs, les correspondances extraites des boîtes rurales, de manière à les faire parvenir sans retard aux bureaux chargés d'y donner cours.

Cette excellente mesure accélérera notablement, tant à l'arrivée qu'au départ, les courtes pondances d'un grand nombre de localités peu favorisées jusqu'à ce jour au point de vue postal.